

« Contraint par la justice »

La société Sita s'est trouvée hier soir au cœur des débats et du Plan local d'urbanisme (PLU) de l'agglomération vésulienne.

« Il s'agit d'un PLU qui répond à la justice » plutôt que d'un PLU animé uniquement « d'une volonté politique ». La phrase d'Alain Chrétien, président de la CAV (Communauté d'agglomération vésulienne), résume le choix cornélien auquel les élus communautaires étaient confrontés hier soir. Première possibilité : « Déclasser en terrain agricole » une zone située à Pusey afin d'empêcher toute extension possible de la société Sita (centre d'enfouissement de déchets ultimes, classe 1, basé à Vaivre). Seconde option : laisser ces terrains sous leur statut actuel (« industriel ») afin de ne pas prendre le risque de voir à nouveau la justice casser ce PLU.

« Le tribunal administratif, saisi par Sita, et la cour d'appel ont tranché : il n'est pas du ressort de la CAV d'utiliser le PLU pour bloquer un projet d'extension d'une entrepri-



■ Le PLU de l'agglomération vésulienne avait été cassé par le tribunal administratif en 2010 suite à un recours de Sita centre Est, centre d'enfouissement de déchets ultimes. Photo Dominique ROQUELET

se », explique le député-maire, « c'est à l'État de prendre cette décision ».

Petit rappel : dans le PLU initial, adopté en 2008, les élus communautaires s'étaient montrés soucieux de contrer toute possibilité pour la société Sita Centre Est de créer une deuxième décharge par le biais d'un déclassement de terrains industriels en terrains agricoles. Suite à un recours de Sita, le TA avait tranché en 2010 en faveur de l'entreprise et avait tout bonnement annulé la totalité du

PLU.

« Pour être en conformité avec la justice, je vous propose de laisser ces terrains en classe industrielle », lâche le député-maire. Aucune chance sinon de voir le PLU passer, semble-t-il. D'autant, renchérit Alain Chrétien, que cette éventuelle extension aurait « le soutien de l'État et de la Chambre de commerce et d'industrie régionale ».

Il n'existe en France qu'une dizaine de centres d'enfouissement technique (décharge pour le stockage de déchets

ultimes). Celui de Haute-Saône est alimenté par des déchets franc-comtois mais aussi en provenance de « Rhône-Alpes (15 %) et d'Alsace (15 %) ». Le maire de Vesoul insiste : « A ces régions de faire l'effort de se doter de telle structure ».


René Regaudie, maire de Pusey, nuance : « La Franche-Comté exporte elle aussi 20.000 T/an de déchets toxiques vers d'autres régions. L'extension de Sita, de toute façon, c'est à l'État si besoin d'en décider ! ».

Pierre Lortet, le maire de Vaivre, s'emporte et se lance dans des spéculations : « Ces déchets représentent un risque. On a connu le scandale de la viande de cheval. Qui sait si un jour on n'aura pas le scandale des métaux lourds... Et n'oublions pas les accidents possibles ! ».

Philippe Chatelain, de Noidans-lès-Vesoul, argumente : « de plus en plus, les textes européens tendent à privilégier le traitement de ces déchets dangereux près des zones de production pour éviter les risques liés au transport. Noidans n'est pas une zone de production ! ».

Le dilemme resurgit alors : « Que faire ? Si on ne se conforme pas à la décision de justice, le PLU sera annulé avec toutes les conséquences inhérentes au dynamisme des communes ? », insiste Alain Chrétien. Sa proposition de renoncer à déclasser lesdits terrains a été suivie. Le PLU a été voté à la majorité (six voix contre, les élus de Noidans-lès-Vesoul et Vaivre). Et une volonté affirmée hier par le député maire d'oeuvrer par d'autres biais pour « empêcher Sita de s'agrandir ».

LG

 Suite du conseil dans notre prochaine édition (achat d'un terrain à Gefco pour y créer un parking poids lourds, etc).